



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Cachan, le 8 septembre 2016

Déclaration préalable CFDT au Conseil paritaire du 8 septembre 2016

La moitié des fonctionnaires d'orange partiront d'ici fin 2020. Afin de ne pas les pénaliser sur leur retraite, la CFDT demande l'ouverture rapide d'une négociation concernant la mise en œuvre de l'ensemble du protocole PPCR, c'est dans ce sens que nous avons écrit à Stéphane Richard, notamment sur le transfert prime/point et sur la transposition des grilles indiciaires et évolutions de carrières.

Concernant la Consolidation des indices réels des cadres supérieurs sous statut de fonction pour la retraite : Pour faire suite à notre vœu du conseil paritaire de juin 2015, concernant les statuts de fonction, la CFDT demande la révision du ou des décrets qui permettent aux fonctionnaires sous statut de fonction 4.III et 4.IV de bénéficier pour leur retraite de la consolidation des indices réels détenus sur leur fiche de salaire.

La CFDT présentera deux vœux à ce conseil paritaire correspondant à cette déclaration préalable.

Fédération CFDT Communication, Conseil, Culture

Affiliée à l'Union Network International

47-49, avenue Simon-Bolivar - 75950 Paris Cedex 19

tél : + 33 (0)1 56 41 54 00 • fax : + 33 (0)1 56 41 54 01 • e-mail : f3c@cfdt.fr • site : www.f3c-cfdt.fr